



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/76-

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 24/40 RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

L'adjointe en charge des finances expose que par courrier du 13 mai 2024, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence explique que dans la délibération n°24/40 du 27 mars 2024, relative à l'approbation du compte administratif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane, le tableau de reprise des résultats indique un montant de 24 288,29 € en restes à réaliser d'investissement en recettes.

Or, ce montant aurait dû apparaître en dépenses, faisant apparaître un solde de restes à réaliser de

- 24 288,29 €. Ce solde et l'affectation des montants est néanmoins bien repris dans la délibération n°24/42 approuvant le budget primitif. Monsieur le Sous-Préfet demande ainsi aux conseillers municipaux de prendre acte de cette erreur de plume de la délibération n°24/40 du 27 mars 2024.

Vu la Commission des Finances en date du 3 Juin 2024,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE de l'erreur de plume sur le sens des restes à réaliser dans la délibération n°24/40.

DE MODIFIER la délibération n°24/40 du 27 Mars 2024 en ce sens selon le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2023	430 560,92 €	414 343,28 €	-16 217,64 €
	Résultats antérieurs reportés		354 137,76 €	354 137,76 €
	Résultat cumulé à affecter	430 560,92 €	768 481,04 €	337 920,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2023	31 302,75 €	16 006,07 €	-15 296,68 €
	Résultats antérieurs reportés		809 408,50 €	809 408,50 €
	Résultat cumulé à affecter	31 302,75 €	825 414,57 €	794 111,82 €
Soit un excédent de clôture		461 863,67 €	1 593 895,61 €	1 132 031,94 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024	24 288,29 €	0,00 €	- 24 288,29 €
Total des restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024		24 288,29 €	0,00 €	-24 288,29 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	430 560,92 €	768 481,04 €	337 920,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	31 302,75 €	849 702,86 €	818 400,11 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

